

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

Vingt-deuxième session

Genève, 15 – 24 juin 2011

Accréditation de certaines organisations non gouvernementales

Document établi par le Secrétariat

1. L'annexe du présent document présente une organisation non gouvernementale qui a demandé à bénéficier du statut d'observateur pour les sessions du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), conformément au règlement intérieur dudit comité (voir le paragraphe 10 du document SCCR/1/2).

2. Le SCCR est invité à approuver la représentation, aux sessions du comité, de l'organisation non gouvernementale mentionnée dans l'annexe du présent document.

[L'annexe suit]

ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE AYANT DEMANDE LE STATUT
D'OBSERVATEUR POUR LES SESSIONS DU COMITE PERMANENT DU DROIT D'AUTEUR
ET DES DROITS CONNEXES (SCCR)

Indian Broadcasting Foundation (IBF)

IBF est la plus grande organisation nationale de diffuseurs et autres entités du domaine télévisuel, créée en septembre 1999 pour promouvoir l'industrie télévisuelle. IBF compte actuellement 47 membres qui gèrent plus de 400 chaînes de télévision. Elle joue un rôle important dans la protection et la promotion des intérêts de ses membres et de la liberté des médias électroniques en Inde. IBF explore et recense les possibilités de croissance pour ses membres et veille à ce qu'ils aient une voix collective forte sur les plans national et mondial. En tant qu'association faîtière de l'industrie télévisuelle, IBF joue un rôle essentiel dans la recherche d'un consensus sur les grandes questions au niveau national.

IBF est directement impliquée dans la sauvegarde et la protection des droits de propriété intellectuelle, notamment le droit d'auteur et les marques des organismes de radiodiffusion. IBF reconnaît l'importance du processus de négociation en vue d'un traité international pour la protection des organismes de radiodiffusion.

Les principaux objectifs des activités menées par IBF sont les suivants : promouvoir, développer et protéger les intérêts de l'industrie télévisuelle indienne et des autres entités connexes; diffuser parmi ses membres les connaissances sur les progrès accomplis dans l'industrie télévisuelle; protéger et définir les droits des membres et s'efforcer d'obtenir les meilleurs avantages auprès des autorités; protéger ses membres en cas d'atteinte aux titres, aux marques, aux noms commerciaux et au droit d'auteur et, à cet égard, prendre toutes mesures juridiques nécessaires, y compris assurer la liaison avec les autorités gouvernementales chargées de faire appliquer la loi ou de mettre en œuvre les réformes; obtenir des sanctions, des privilèges, des avantages, des dédommagements, ainsi qu'une coopération de la part de toute autorité dans l'intérêt de l'industrie télévisuelle indienne; préconiser des mesures législatives et autres concernant l'industrie télévisuelle indienne; définir des règles de conduite à l'intention des membres et autres personnes de l'industrie télévisuelle indienne et modifier ces dernières de temps à autre pour suivre l'évolution.

Coordonnées :

M. Naresh Chanal, directeur
Indian Broadcasting Foundation
B-304, Third Floor, Ansal Plaza
Khelgaon Marg, Andrewsganj
New Delhi - 110 049
Inde
Tél. : 91-11-4379 4444
Tlcp. : 91-11-4379 4455
Mél. : ibf@ibfindia.com
Site Web : www.ibfindia.com

[Fin de l'annexe et du document]